

URBANISME

-AVIS D'ANNONCE DE PROJET-

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, le fonctionnaire délégué est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

DEMANDEUR	PROVINCE DE LUXEMBOURG
SITUATION DU PROJET	Rue du Carmel n°1 à Marloie division 7, section D n°325X3
NATURE DU PROJET	<u>Isolation des façades et remplacement des châssis</u>
MOTIF DE L'ANNONCE	Ecarts au guide communal d'urbanisme (aire urbaine de bâti discontinu): - 2.3.2.5.2 Volumétrie de toiture: toiture plate et non à versant(s); - 2.3.2.7 Baies et ouvertures: certaines baies sont à dominante horizontale et non verticale.
REFERENCE DOSSIER	PU/2025/074

Le dossier peut être consulté **sur rendez-vous** tous les jours ouvrables au Département Urbanisme de la Ville.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Département Urbanisme.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 01/07/2025 au 15/07/2025 au Collège communal :

- par courrier recommandé à l'adresse suivante :
Collège communal
Boulevard du Midi, 22
6900 Marche-en-Famenne
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@marche.be

Toute réclamation transmise par courrier ou par courrier électronique fera l'objet d'un accusé de réception. Les réclamations n'ayant pas fait l'objet d'un accusé de réception seront considérées comme non réceptionnées et ne seront pas prises en compte dans le cadre de la procédure d'instruction de la demande.

A Marche-en-Famenne, le 25 juin 2025